



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Châteauguay tenue le deux décembre deux mille trois à 20 h 00, à la salle du Conseil située au 265 boulevard D'Anjou, bureau 106 à Châteauguay, conformément à la loi.

RÉSOLUTION N°2003-1261 MANDATS – SERVICES PROFESSIONNELS  
2003 12 02  
POINT K21

Il est proposé par M. Michel Gendron,  
appuyé par M. Anthony Boffice,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :-

«1° Que ce Conseil décide, selon la loi en vigueur, que la Ville de Châteauguay confiera, pour l'année 2003 et les suivantes, les mandats dans les domaines identifiés ci-après, aux sociétés ou personnes dont les noms suivent, savoir :

- En regard des mandats de génie-conseil (ingénieurs), ces derniers seront partagés entre les firmes BPR Inc. Dessau-Soprin Inc. et Genivar Inc;
- En regard des dossiers de droit et relations de travail (avocats), les mandats seront partagés entre les firmes [REDACTED];
- En regard des mandats de litiges divers (avocats), les mandats seront confiés à Me [REDACTED];
- Pour ce qui est du mandat de poursuivant à la cour municipale, il sera confié à Me [REDACTED];

2° Que la présente résolution abroge et remplace toutes résolutions antérieures ou incompatibles avec la présente.»-

ADOPTÉE.

Copie certifiée conforme

Le 7 Dec 2013

Greffier  
/mc

Expédition interne :

Approvisionnements	_____	Finances	_____	Sport et plein air	_____
Bibliothèque	_____	Génie	_____	Tech. de l'information	_____
Communications	_____	Greffier/réclam./règl.	_____	Transactions	_____
Cour municipale	_____	Mairie	_____	Travaux publics/Hygiène	_____
Culture/proj. spéc.	_____	Permis/Urbanisme	_____	Vie citoyenne	_____
Développ. durable	_____	Police	_____		_____
Direction générale	_____	Ressources humaines	_____		_____
Évaluation	_____	Sécurité incendie	_____		_____